

Date mise à jour : 10/05/19

Version : 2

Quick-FDS [20578-38020-11304-010451] - 2024-05-03 - 10:33:40

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE 5.1 Dangers spécifiques 5.2 Moyens d'extinction recommandés: 5.3 Moyens d'extinction déconseillés 5.3 Equipement de protection 5.4 Autre information	<i>Combustible de part la présence d'isolant, mais ne propage pas le feu une fois retirée la source d'ignition.</i> <i>Produits de combustion comprenant monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Fumée pouvant réduire la visibilité. Possibilité de dégagement de traces d'hydrocarbures et leurs produits d'oxydation.</i> <i>Mousse, vaporisation d'eau. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés en cas d'incendie limité seulement.</i> <i>Aucun</i> <i>Vêtements de protection et appareil respiratoire autonome.</i> <i>Refroidir les produits stockés à proximité par arrosage d'eau.</i>
6.MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE 6.1 Précautions individuelles 6.2 Mesures de protection individuelle 6.3 Précautions environnementales 6.4 Méthodes de nettoyage	<i>Pas de flamme nue ni d'autre source d'ignition à proximité du produit.</i> <i>Ne pas fumer. Eviter les étincelles.</i> <i>Aucune mesure spécifique</i> <i>Le produit ne présente pas de risque particulier pour l'environnement.</i> <i>Collecte et mise au rebut (voir section 13).</i>
7.MANIPULATION ET STOCKAGE 7.1 Manipulation 7.2 Températures de manipulation 7.3. Stockage 7.4 Températures de stockage 7.5 Transfert de produits	<i>Retirer les sources d'ignition. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eviter les étincelles.</i> <i>Lunettes et masques légers anti-poussière conseillés lorsque les éventuelles découpes de produit sont réalisées à la scie circulaire (émission de poussière).</i> <i>Températures ambiantes</i> <i>Stocker loin des sources de chaleur et d'ignition.</i> <i>Stocker à l'abri des intempéries.</i> <i>Limiter la hauteur de gerbage pour éviter des risques de chutes de produits selon les indications portées sur les étiquettes correspondantes.</i> <i>Température ambiante</i> <i>Voir manipulation</i>
8.CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE 8.1 Mesures d'ordre technique 8.2 Valeur limite d'exposition professionnelle 8.3 Equipements de protection individuelle - protection respiratoire - protection des mains - protection des yeux - protection peau/corps	<i>Aucune</i> <i>Aucune</i> <i>Masque en cas de découpe à la scie circulaire.</i> <i>Gants en cas de découpe à la scie circulaire.</i> <i>Lunettes en cas de découpe à la scie circulaire.</i> <i>Aucune mesure spécifique.</i>

9.PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
9.1 Etat physique	<i>Complexe de doublage rigide.</i>
9.2 Forme	<i>Panneau rigide</i>
9.3 Couleur	<i>Blanc, gris ou beige côté isolant, gris crème côté plaque de plâtre.</i>
9.4 Densité	<i>Entre 7 et 18 kg/m²</i>
9.5 Point de fusion	<i>95-100°C pour l'isolant, 200°C pour le carton, 1200°C pour le sulfate de calcium.</i>
9.6 Limite supérieure d'explosibilité	<i>sans objet</i>
9.7 Limite inférieure d'explosibilité	<i>sans objet</i>
9.8 Point éclair	<i>sans objet</i>
9.9 Température d'auto-inflammation	<i>sans objet</i>
9.10 Solubilité dans l'eau	<i>2 kg/m³ pour la plaque de plâtre</i>
9.11 Solubilité dans d'autres solvants	
10.STABILITE ET REACTIVITE	
10.1 Stabilité	<i>Stable dans les conditions normales d'utilisation, et décomposition au-dessus de 200°C.</i>
10.2 Situations à éviter	<i>Chaleur, flammes et étincelles.</i>
10.3 Produits de décomposition dangereux	<i>Monoxyde de carbone. Traces d'hydrocarbures, de formaldéhyde, d'acroléine, et de bromure d'hydrogène. Anhydride sulfurique et chaux vive (CaO) à température > 1200°C</i>
11.INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	<i>L'information fournie est basée sur la connaissance des constituants et de la toxicologie de substances similaires.</i>
11.1 Toxicité aiguë - orale	<i>Aucune</i>
11.2 Toxicité aiguë - cutanée	<i>Aucune</i>
11.3 Toxicité aiguë – inhalation	<i>Aucune</i>
11.4 Irritation des yeux	<i>Irritation possible suite à la formation de poussières lors du sciage du complexe.</i>
11.5 Irritation de la peau	<i>Non irritant</i>
11.6 Sensibilisation cutanée	<i>Pas de risque connu</i>
11.7 Effets sur l'homme	<i>Aucun</i>
12.INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES	<i>L'information fournie est basée sur la connaissance des constituants et de l'écotoxicologie de substances similaires.</i>
12.1 Mobilité	<i>Flotte sur l'eau (isolant). Solubilité d'environ 2 kg/m³ pour le plâtre.</i>
12.2 Persistance/dégradabilité	<i>Le sulfate en présence de matières organiques peut dans certaines conditions conduire à la formation d'hydrogène sulfuré.</i>
12.3 Bio accumulation	<i>Pas de bio accumulation.</i>
12.4 Traitement des eaux résiduelles	<i>Aucun danger</i>
12.5 Autres informations	<i>Les petites particules d'isolant peuvent avoir des effets physiques sur certains organismes aquatiques et terrestres.</i>

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION 13.1 Précautions 13.2 Elimination des déchets 13.3 Elimination des produits 13.4 Elimination des emballages 13.5 Réglementation française	<i>Se référer à la section 7.</i> <i>Valoriser ou recycler si possible après séparation du panneau isolant de la plaque de plâtre. Sinon, éliminer dans une décharge autorisée.</i> <i>Valoriser ou recycler si possible après séparation du panneau isolant de la plaque de plâtre. Sinon, éliminer dans une décharge autorisée.</i> <i>A éliminer selon la réglementation nationale en vigueur.</i> <i>Les déchets de complexe (isolant + plaque de plâtre) sont des déchets industriels banals.</i>
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT Information générale Remarque	<i>Non classé dans la réglementation internationale et française pour les transports routier, maritime, aérien, ni pour la navigation intérieure.</i> <i>Les informations ci-dessus correspondent aux prescriptions réglementaires en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche.</i>
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES Marquage selon les directives CEE : Législation française :	<i>Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne et la Réglementation sur les Produits dangereux.</i> <i>Stockage soumis à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) rubrique n°2663 pour l'isolant.</i>
16. AUTRES INFORMATIONS Phrases R :	<i>Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.</i> <i>H220 : Gaz Extrêmement inflammable.</i> <i>H225 : Liquide et vapeurs très inflammables</i> <i>H226 : Liquide et vapeurs inflammables.</i> <i>H304 : Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</i> <i>H315 : Provoque une irritation cutanée.</i> <i>H332 : Nocif par inhalation.</i> <i>H336 : Peut provoquer somnolences et vertiges</i> <i>H361d : Susceptible de nuire au fœtus.</i> <i>H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</i> <i>H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</i> <i>EUH 066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.</i>